

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2013

---

CONSOMMATION - (N° 1015)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE585

présenté par  
M. Hammadi, rapporteur

-----

### ARTICLE 9

À la fin de l'alinéa 1, substituer aux mots :

« remplacé par les dispositions suivantes »,

les mots :

« ainsi rédigé ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.